

LE DECRET N° 78/528 DU 7 AOÛT 1978

Portant nomination de Monsieur DOUDY Jean-François, Inspecteur Principal des Douanes de 1er échelon en qualité d'Administrateur Provisoire de SATA-CONGO.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Sur décision du Comité Militaire du Parti du 5 Mai 1978;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur DOUDY Jean-François Inspecteur Principal des Douanes de 1er échelon précédemment en service à la Direction des Etudes et de la Planification au Secrétariat Général aux Finances est nommé Administrateur Provisoire de SATA-CONGO.



.../...

Article 2 .- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 7 AOUT 1978

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Le Ministre des Finances,

Commandant Martin M. B. L. A..-

Henri L. O. P. E. S..-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, ~~Garde des Sceaux,~~

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-